



COMMUNIQUE

Le ministre de la sécurité et de la protection civile communique :

Les propriétaires des engins saisis et gardés dans les unités de la Police Nationale, de la Gendarmerie Nationale et de la Division de la Sécurité Routière à l'occasion des différentes opérations contrôle de police, sur toute l'étendue du territoire, sont invités à aller les retirer sur présentation des pièces justificatives de leurs droits de propriété.

Aucun frais de fourrière ne sera exigé à cet effet.

Le ministre de la sécurité et de la protection civile compte sur la coopération et la bonne collaboration des intéressés pour le bon déroulement de cette opération de restitution desdits engins.

Fait à Lomé, le 23 septembre 2019

Le Ministre,



Le Général de Brigade Damehame YARK